

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 4 Octobre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 13 présents / 14 voix (*l'une des procurations données à Mr Mariotti Claude n'est pas recevable car chacun ne porter plus qu'une procuration*)(voir avec la préfecture la procédure à suivre)

Présents. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Nadia Chatel Louroz, Agnès Chatel, Sandrine Collavet, Alain Doucel, Alexine Gay, Philippe Maurice Demourieux, Marc Sintes.

Absents excusés : David Morel (Procuration M. Mariotti Claude), Sandrine Delorenzi (Procuration M. Mariotti Claude), Francois Gevaux (Procuration Mme Collavet Sandrine)

Retards excusés : Gabriel Mossuz (procuration à Pellagia Cassasus)

Le Conseil Municipal désigne Sintes Marc secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 6 septembre.

Il est précisé que le travail pour la validation du contrat de l'ORE avec l'association ASTERS a été mené sur plusieurs mois par Madame Casassus et Monsieur Layat en collaboration avec l'association ASTERS.

### 1) Comptes rendus des réunions de commissions

<b>Aménagement &amp; travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Campagne d'enrobage en cours.</li><li>• Les travaux pour la fibre et la colonne d'eau à Savernaz ont démarré.</li></ul>
<b>Bâtiments</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une convention a été adoptée pour la location de la salle de motricité deux soirs par semaine pour y établir des cours de sport.</li><li>• Préau de l'école : devis bureau d'étude + archi pour faire un avant-projet (9000€) (économie de l'intervention d'un économiste)</li><li>• Alpestre : suite au rdv avec le notaire de Viuz, une réunion doit être organisée avec l'association. Mr Mariotti demande que la commission Bâtiments puisse négocier avec l'association L'Alpestre pour avancer sur ce dossier. Pour cela la commission doit définir les modalités de cette rencontre, acquisition du bâtiment pas la mairie ? Coût ? affectation du bâtiment à vocation sociale et culturelle ? engagement sur les travaux ? Gestion du bâtiment ? Refondation des membres de l'association en intégrant des élus ?</li><li>• Mr Philippe Maurice Demourieux fait le relai du message du notaire : la commune ne peut pas faire de travaux sur un bâtiment dont elle n'est pas propriétaire. Mr Arnaud Layat rappelle la fonction culturelle et sociale du bâtiment qu'il faudra préserver. Objectif à défendre : salle des fêtes, culturelle, sociale.</li></ul>
<b>Environnement, bois</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une proposition d'état d'assiette de coupes de bois 2023 est remise par l'ONF: 2 parcelles (B et C) sont concernées pour 539m3 de bois. Voir point 3 ci-dessous.</li></ul>

<b>Urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PA Chars Mossuz : projet en cours prévu fin 2023/ début 2024 Le permis de construire va être déposé, il n’y aura pas de vente sur plan pour ce projet.</li> <li>• OAP 2 (Chef-lieu) : une rencontre a eu lieu avec des promoteurs pour présentation d’un préprojet de 28 logements, une proposition a été faite à la mairie.</li> <li>• OAP 5 décalée pour 2024</li> <li>• OAP 3 décalée pour 2024</li> <li>• La commission réfléchit à prendre un officier de police municipal un à deux jours par mois pour accompagner le suivi de dossiers litigieux. Celui-ci est embauché par la commune de St Jeoire et sera mis à disposition sur base de convention. (Voir note dans les divers ci-dessous).</li> </ul>
<b>Budget &amp; Finances</b>	RAS
<b>Enfance, école, jeunesse et sport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un projet de Conseil Municipal des Jeunes se met en place avec un sous-groupe de la commission.</li> <li>• Des groupes de travail se sont constitués concernant les projets de pumptrack et d’aire de jeux. Des éléments à faire remonter au CAUE lors de la réunion citoyenne.</li> </ul>
<b>Participatif</b>	<p>Un premier RDV avec le CAUE a eu lieu le 27 septembre à 17h pour voir comment prendre part à la réunion citoyenne.</p> <p>Le CAUE a proposé au comité participatif d’organiser ensemble la réunion citoyenne, pour se faire le comité participatif va établir un cahier des charges qui sera présenté au prochain conseil.</p>
<b>Vie associative</b>	RAS
<b>RH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prochaine commission prévue le 11/10</li> <li>• Notre nouvel agent technique a terminé sa période d’essai avec succès. Il a donné entière satisfaction et la commission RH propose de le titulariser dans sa fonction. Le Conseil municipal accepte et valide cette proposition.</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liste des sujets pour le prochain BM déterminée en commission. Voir si les commissions en ont à proposer en plus.</li> </ul>
<b>CCAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prochaine réunion pour préparation 5 novembre prévue le 20 octobre</li> </ul>
<b>Projet global</b>	Un premier RDV avec le CAUE prévu le 27 septembre à 17h pour voir comment prendre part à la réunion citoyenne.
<b>Adressage</b>	Prochaine réunion à prévoir pour choisir le type de plaques et de numéros et commencer les consultations. Et pour compléter le tableau DGFIP.
<b>Contentieux école</b>	Un bureau de contrôle indépendant va passer pour faire un constat des non conformités, en particulier au niveau de la toiture qui est aujourd’hui le principal problème. Ce constat nous servira à réaliser un devis de réparation. Ces documents serviront à alimenter le dossier de conciliation.

## 2) Délibération - Validation de la proposition de l’architecte pour la reconstruction du préau.

Monsieur Mariotti explique au Conseil municipal le besoin de refaire l’ensemble du préau, en effet celui-ci est en mauvais état, la partie en tôle est dégradé.

De plus l’école va s’agrandir, il faudra plus d’espace couvert pour abriter les enfants.

La commission bâtiments a pour cela fait appel à une architecte pour avoir un estimatif des coûts et des possibilités de reconstruction du préau.

Le projet d'étude de l'architecte pour agrandir le préau et couvrir l'ensemble de la cour jusque-là cantine, est devisé à 9000 euros.

Plusieurs Conseillers municipaux posent la question de savoir s'il est nécessaire de refaire entièrement le préau et de l'agrandir, « pouvons-nous réparer que la partie abîmée ? » « Combien coûteraient les réparations de la partie abîmée ? »

Madame Casassus propose de phaser les travaux en 2 parties; réparer la partie abîmée en priorité et prévoir un agrandissement pour plus tard.

Madame le maire explique au Conseil municipal que l'école va accueillir pour les prochaines années de plus en plus d'enfants, il faudra donc plus d'espaces couverts, faire une réparation du préau actuel et devoir le refaire pour l'agrandir dans quelques années coûterait plus cher à la mairie.

Monsieur Sintes propose également qu'une étude soit faite et qu'une variante de la proposition de l'architecte soit demandée pour que le préau soit fait en 2 phases : (1 -er partie : le préau existant, 2 -ème partie : l'agrandissement du préau.)

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

13 votes pour.

1 vote d'abstention (Gabriel Mossuz)

- **Valide** la proposition de l'architecte pour une étude architecturale d'une valeur de 9000 euros, pour autoriser les études nécessaires, les plans de la nouvelle structure et les calculs de résistance qui nous permettrons de consulter des sociétés compétentes afin d'évaluer le coût total des travaux. Cette démarche nous aidera dans le choix du phasage pour la construction du préau. (1ère partie : le préau existant, 2ème partie : l'agrandissement du préau.)
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

Monsieur Mossuz rejoint le Conseil municipal.

### **3) Délibération - Approbation état d'assiette pour la campagne 2022**

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** l'état d'assiette pour la campagne 2022
- **Autorise** Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision.

### **4) Délibération - Transfert de la taxe d'aménagement à la CC4R**

Les dispositions juridiques en matière de taxe d'aménagement ont été modifiées par l'article 155 de la loi de finances pour 2021, prévoyant le transfert de la gestion de la taxe à la DGFIP d'ici à la fin de l'année 2022 et par l'article 109 de la loi de finances pour 2022, rendant obligatoire à compter du 1er janvier 2022 le

reversement total ou partiel de la part communale de la taxe à l'EPCI compte-tenu des charges d'équipements publics assumés par ce dernier sur le territoire communal.

L'ensemble des élus de la CC4R se sont accordés pour une contribution de 1%

Considérant la délibération de la CC4R N°20220919-06 en date du 19 septembre relative au reversement d'une partie du produit de la taxe d'aménagement communale au profit de l'intercommunalité ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Adopte** le principe de reversement à la Communauté de des 4 Rivières de :
  - ✓ 10% du produit de la part communale de taxe d'aménagement dans le périmètre de la ZAE communautaire de SAINT JEAN DE THOLOME
  - ✓ 1 % du produit de la part communale de taxe d'aménagement en dehors de ces secteurs.
  
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant légal à signer les conventions, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec la CC4R, et ayant délibéré de manière concordante
  
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant légal à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

### 5) Délibération - Subvention pour voyage scolaire

Les enseignantes de l'école envisagent de réaliser un voyage scolaire dans le Jura avec tous les enfants de l'école. Le voyage durerait 5 jours et serait programmé du 24 au 28 avril.

Le budget prévisionnel tout inclus (transport, hébergement, activités, restauration) est de l'ordre de 34000 €.

Le Conseil Départemental a d'ores et déjà validé une prise en charge à hauteur de 7,50€ maximum par jour et par enfant, à la condition que la mairie abonde à la même hauteur.

L'école comptant 134 enfants, la subvention ainsi accordée par la commune s'élèverait à 5025€ maximum.

Le reste du financement sera couvert par :

- Une participation des parents à hauteur de 12 à 15€ par jour et par enfant
- Le sou des écoles
- Des actions mises en place par les enseignantes (course festive, ventes diverses, tombola...)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation ou non d'une subvention pour ce voyage scolaire et sur son montant le cas échéant.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la subvention pour le voyage scolaire, à hauteur de 7,50€ maximum par jour et par enfant.
  
- **Autorise** Madame le maire à signer tous les documents nécessaires.

Certains élus indiquent qu'ils auraient apprécié d'en savoir plus sur le projet pédagogique : dans quelle commune du Jura partent les enfants, quel sera le programme pédagogique ?

## **6) Discussion - Point sur les sujets du prochain bulletin municipal**

La commission communication propose la liste des sujets suivante pour le prochain bulletin municipal :

- 1) Le déneigement (Commission Aménagement et travaux)
- 2) Entreprise de notre commune : Les Toupty (Sabrina)
- 3) Minute histoire (Sabrina)
- 4) Minute citoyenne : Pourquoi y a-t-il des barrières sur les routes forestières ? le panneau pris en photo par Arnaud. Voir avec Mr Ravanel Garde forestier. (Marc)
- 5) Information sur L'ORE de Pénouclet (Pélagia ),
- 6) Animaux secours à Arthaz (Sabrina),
- 7) Les animaux et le rôle du maire (formation Sabrina),
- 8) La réunion avec le CAUE et les tholoméens (commission participative),
- 9) Portrait d'employé -Aline (Sabrina),
- 10) Associations (Périscol – s'excuser pour le dernier bulletin - Sandrine),
- 11) Commission urbanisme (évolution des OAP) photo des panneaux des OAP (Gabriel)
- 12) Contenu des associations
- 13) Repas des anciens (CCAS), (Philippe)
- 14) Octobre rose et Novembre bleu (CCAS),
- 15) 11 novembre (voir selon les présents),
- 16) État civil (Talia),
- 17) L'école (Maitresses).
- 18) Déchets et points d'apports volontaires par Gabriel + réunion CC4R et évolution des consignes de tri
- 19) L'adressage (Philippe)
- 20) Le résultat de la Molinette

Les conseillers valident cette liste.

Note : la rédaction des articles devra être achevée avant le 15 novembre

## **7) Divers**

Ce point concerne l'ensemble des sujets que vous souhaitez évoquer sans décision délibératoire conformément à l'article L 2541-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convention a été signée entre Madame le Maire et Monsieur Valère pour des cours de gymnastique pour adultes qui vont être mis en place dans la salle de motricité deux soirs par semaine.

Par la suite Monsieur Valère proposera si possible des coûts pour les enfants et pour les seniors.

Le planning des cours devra être rajouté sur le bulletin municipal.

Madame le Maire expose le besoin d'avoir 1-2 jours par mois un policier municipal sur la commune pour la prise en charge des litiges concernant l'urbanisme, une proposition de convention avec la mairie de Saint-Jeoire a été demandée.

Messieurs Maurice-Demourieux et Sintes font part de leur inquiétude en ayant constaté lors du dernier marché à St Jean que l'Algeco de l'école, qui a été mis à disposition des exposants, avait une porte ouverte et le radiateur électrique allumé au maximum. Ils s'interrogent sur les mesures que l'on va prendre pour maîtriser la consommation d'énergie, sur toutes nos structures communales ainsi que sur l'éclairage public, considérant la nécessité environnementale et économique à réduire nos consommations. Madame le Maire va informer les personnels enseignants et ATSEM afin de leur demander une gestion économe. Elle a déjà fait des recherches au niveau de l'éclairage public auprès de la société Dégenève, qui réalise la maintenance de nos installations électriques sur la commune, sur le type de lampe que l'on peut utiliser pour économiser de l'électricité. On peut également se poser la question sur la durée des plages horaires utilisées pour l'éclairage public.

\*\*\*

---